

SOLUTIONS COOPÉRATIVES POUR LES SERVICES PUBLICS

La Canadian Co-operative Association (CCA), le Conseil canadien de la coopération (C.C.C.) et l'Institut d'administration publique du Canada (APC) ont proposé conjointement la réalisation d'un projet de recherche et de développement qui permettrait d'étayer le rôle des coopératives du secteur public au Canada et à l'étranger, et d'appliquer les meilleures méthodes de prestation coopératives au défi de la restructuration au Canada.

Même si cette proposition ne doit pas être interprétée comme une approbation du transfert d'un certain nombre de responsabilités gouvernementales au secteur coopératif, il n'en reste pas moins que le modèle coopératif peut jouer un rôle important là où le gouvernement a opté pour une nouvelle formule de prestation des services.

Contexte

Les gouvernements et les établissements publics de tous les niveaux sont aux prises avec l'obligation de réduire leurs coûts tout en préservant les services. Pour ce faire, ils ont dû réévaluer fondamentalement le type de services qu'ils devraient maintenir, leur mode de prestation et le rôle que devraient jouer le gouvernement et la fonction publique. Cet aspect revêt une importance particulière là où le gouvernement a décidé d'abandonner son rôle de fournisseur de service.

Dans ce contexte, les gouvernements de tous les coins du monde examinent des options de remplacement des systèmes classiques de prestation des services. Ils ont ainsi mis en oeuvre un certain nombre de projets, afin d'évaluer les avantages des modes de prestations axés sur la privatisation, les partenariats entre les secteurs public et privé, les sociétés d'État et les organismes de service spécial, pour n'en nommer que quelques-uns.

Toutefois, l'examen du rôle primordial que peuvent jouer les modèles coopératifs dans la prestation de services publics a été très limité. Pourtant, les coopératives ont acquis une riche expérience dans la prestation de services publics, allant de l'habitation coopérative et de la garde d'enfants à l'exploitation de services de santé et de réseaux de transport coopératifs.

Le succès passé des coopératives dans ce domaine peut être appliqué aux défis que représente actuellement la restructuration au Canada. Les coopératives sont uniques parce qu'elles offrent un modèle de prestation qui rend directement compte à ses utilisateurs. Elles sont souvent plus efficaces par rapport aux coûts, plus accessibles et mieux adaptées aux besoins des utilisateurs que les systèmes gérés par des entreprises privées ou des gouvernements. De surcroît, le mandat social et économique des coopératives reflète souvent les aspects les plus prisés de la fonction publique. Ceux-ci incluent l'engagement envers des objectifs sociaux et le bien-être du public, lesquels ne peuvent pas toujours être satisfaits par les modèles de privatisation de type classique.

Au Canada, les coopératives ont joué un rôle important et innovateur dans la prestation de certains services publics (p. ex. habitation, garde d'enfants). L'expérience d'autres pays offre d'autres preuves du rôle unique que jouent les coopératives dans le secteur public.

Des controverses à l'égard de la privatisation des services publics au Canada ont fait ressortir le besoin d'adopter une démarche coopérative pour nombre de situations de réaménagement qui intéressent le secteur public. Toutefois, peu de cadres supérieurs comprennent le mode de fonctionnement de la formule coopérative, et les façons dont les coopératives peuvent offrir des modes de prestation abordables, accessibles et rendre compte de leurs activités. En cette époque où nous vivons des changements sans précédent, il est important que les décideurs de l'État comprennent l'éventail des options qui s'offrent à eux, et surtout lesquelles répondent le mieux à une gamme de demandes.

Voici les objectifs du projet :

- examiner le rôle réel et possible de la formule coopérative dans la restructuration des services publics et évaluer les avantages et faiblesses de cette option;
- relever le niveau de compréhension et l'utilité de la formule coopérative comme nouveau mode de prestation au sein des gouvernements, des établissements publics et des intervenants intéressés;
- illustrer concrètement le modèle coopératif grâce à la détermination et à la planification de projets pilotes coopératifs;
- publier et diffuser à grande échelle les résultats de la recherche et le matériel ressource mis au point dans le cadre du projet;
- établir un réseau de recherche et de développement axé sur l'application de modèles coopératifs à la prestation de services publics.

Tables rondes — Rôle des provinces

Le projet s'appuie sur des tables rondes pour examiner et diffuser le matériel sur la recherche et l'étude de cas et pour préparer la mise en oeuvre de projets coopératifs pilotes. Les provinces avaient un rôle important à jouer tant en ce qui concerne la conception que la mise en oeuvre des tables rondes.

Ces dernières ont été conçues de façon à offrir aux gouvernements provinciaux un moyen d'établir un mécanisme, avec la collaboration des commanditaires du projet, afin de répondre aux besoins et aux possibilités particulières aux fonctions publiques provinciales individuelles.

Les tables rondes ont servi également de tribune pour l'examen et la mise au point d'un cadre politique qui appuiera des modèles coopératifs pour la prestation de services publics.

Les provinces participantes ont appuyé le projet en contribuant aux frais d'organisation d'une table ronde dans leur province. Les tables rondes étaient ouvertes et axées sur la diffusion et l'examen du matériel de recherche et de l'étude de cas. Elles ont eu lieu à Victoria, à Regina, à Toronto, à Québec et à Moncton.

L'objet de ces séances était d'approfondir la compréhension des meilleures méthodes et des obstacles, de recueillir des commentaires constructifs sur la recherche et le rapport entre le modèle coopératif et les secteurs et thèmes particuliers qui sont examinés. Les participants à la table ronde ont inclus le groupe cadre de planification, les principaux décideurs des gouvernements provinciaux, les intervenants clés du public et de l'ensemble du secteur public et des représentants du secteur coopératif et de ses organisations régionales (CCA, CCC et IAPC). Au total, environ 200 personnes ont participé à ces cinq séances.

Conseil canadien de la coopération

Téléphone: (613) 789-5492

Télécopieur: (613) 789-0743